

Règlement de concours

Edition 2026



« Initiative au féminin en Nouvelle-Aquitaine »



Le concours « Initiative au féminin en Nouvelle-Aquitaine » est organisé par le Réseau Initiative en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, visant à promouvoir et récompenser l'entrepreneuriat des femmes.

Ce concours permet de mettre en lumière des femmes entrepreneuses qui ont osé se lancer et qui réussissent. Initiative Nouvelle-Aquitaine veut inciter des porteuses de projets à créer, reprendre ou développer une activité en Nouvelle-Aquitaine.

L'inscription au concours est gratuite.

Article 1 : ORGANISATEURS

Le concours est organisé par le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine, association loi 1901 déclarée au J.O du 10/12/2015, domiciliée au 3 rue Cantelaudette, 33310 Lormont, SIRET 817 710 510 00022 et représentant des 15 associations locales de la région Nouvelle-Aquitaine : Initiative Charente, Initiative Charente-Maritime, Initiative Corrèze, Initiative Creuse, Initiative Périgord, Initiative Gironde, Initiative Landes, Initiative Garonne, Initiative Lot-et-Garonne, Initiative Pays Basque, Initiative Béarn, Initiative Vienne, Initiative Haute-Vienne, Initiative Deux-Sèvres, Nouvelle-Aquitaine amorçage.

Ce concours intitulé « Initiative au féminin en Nouvelle-Aquitaine », est réalisé dans le cadre du Plan d'actions régional 2026 en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour but de récompenser les femmes en création, reprise ou primo-développement d'entreprises accompagnées.

Article 3 : CRITERES D'ELIGIBILITE DES PARTICIPANTES

Le concours est ouvert à :

- Toutes les femmes en création, reprise ou primo-développement d'une activité sur la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Détenant à minima 50% du capital social (au moment de la candidature et/ou de la remise des prix). En cas de TPE détenues par plusieurs femmes, elles sont éligibles, lorsqu'elles détiennent ensemble plus de 50% du capital de l'entreprise,
- Toute entité permettant l'obtention d'un numéro de SIRET, hors champ associatif.
- Ayant bénéficié d'un accompagnement par un acteur d'accompagnement ou de financement du dispositif « *Entreprendre la Région à vos côtés* », un réseau dédié aux femmes, un partenaire bancaire ou de club féminin de cheffes d'entreprises.
- Ayant minimum 14 mois d'activité avec un bilan à 12 mois arrêté (excepté pour la catégorie « Jeunes pousses »)

Article 4 : CATEGORIE DES PRIX DU CONCOURS

Les candidatures seront analysées par la commission dans l'une des catégories :

4.1. Catégorie « Mixité des métiers »

La catégorie « Mixité des métiers » vise à valoriser des femmes entrepreneures qui font bouger les lignes et bousculent les représentations traditionnelles du monde professionnel.

Cette catégorie met à l'honneur des parcours inspirants de cheffes d'entreprise qui se sont engagées dans des secteurs ou des métiers encore majoritairement masculins, ou dans lesquels la présence féminine reste peu attendue.

À travers ce prix, le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- encourager la diversification des parcours professionnels féminins,
- lutter contre les stéréotypes de genre dans l'entrepreneuriat,
- montrer que tous les métiers sont accessibles à toutes et tous, uniquement sur la base des compétences et des talents,
- inspirer d'autres femmes à oser entreprendre là où elles ne se projettent pas toujours.

Peuvent candidater à cette catégorie, les entrepreneures exerçant dans un métier ou secteur où la présence féminine est encore minoritaire ou peu attendue (ex : industrie, BTP, mécanique, numérique, transport, agriculture technique, etc.).

4.2. Catégorie « Impact & transitions »

La catégorie « Impact & transitions » met à l'honneur des femmes entrepreneures qui s'engagent activement dans les grandes transformations de notre société.

Cette catégorie valorise des projets qui intègrent des dimensions environnementales,

sociales ou sociétales, et qui contribuent à faire évoluer les modèles économiques vers plus de durabilité et de responsabilité. Qu'il s'agisse de transition écologique, d'économie circulaire, d'inclusion sociale, de relocalisation ou d'innovation responsable, ces entrepreneures démontrent qu'il est possible de concilier performance économique et impact positif.

À travers ce prix, le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- encourager des modèles d'entreprise plus durables,
- accompagner les transitions des territoires,
- valoriser des initiatives à impact concret,
- inspirer d'autres entrepreneures à s'engager dans ces transformations.

Peuvent candidater à cette catégorie, les entrepreneures ayant mené une initiative entrepreneuriale exemplaire en responsabilité sociétale et/ou environnementale des entreprises, à travers :

- Les axes Néo Terra (Energie durable, Tourisme durable, Zéro déchet, Economie circulaire)
- Le maintien d'une dynamique territoriale ou sociale
- Le développement de mobilité douce
- La transition numérique
- Les nouveaux modèles de gouvernance (ex : transition écologique, économie circulaire, circuits courts, inclusion, innovation sociale, réduction de l'empreinte environnementale, etc.)

4.3. Catégorie « Territoires d'avenir »

La catégorie « Territoires d'avenir » met à l'honneur des femmes entrepreneures qui font le choix d'entreprendre là où les enjeux de développement sont les plus forts.

Cette catégorie valorise des projets implantés dans des territoires dits « fragiles » ou en transformation — quartiers prioritaires, zones rurales, territoires de montagne ou villes en revitalisation — et qui contribuent activement à leur dynamisme économique et social. À travers leur engagement, ces entrepreneures participent à :

- maintenir ou recréer de l'activité économique localement,
- renforcer l'attractivité des territoires,
- créer de l'emploi de proximité,
- développer des services essentiels à la population.

À travers ce prix, le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- valoriser celles qui entreprennent là où c'est souvent plus complexe,
- soutenir l'équilibre et la cohésion des territoires,
- mettre en lumière des initiatives à fort ancrage local,
- encourager l'entrepreneuriat comme levier de revitalisation territoriale.

Peuvent candidater à cette catégorie, les entrepreneures implantées dans un territoire prioritaire ou en dynamique de revitalisation, notamment :

- Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- Zones de revitalisation rurale (ZRR),
- Territoires de montagne ou massifs,
- Dispositifs « Petites villes de demain » ou « Cœur de ville »,
- Ou tout territoire présentant des enjeux d'accès aux services, d'attractivité ou de développement économique

4.4. Catégorie « Audace & Savoir-faire »

La catégorie « Audace & Savoir-faire » met à l'honneur des femmes entrepreneures qui allient maîtrise technique et esprit d'initiative pour développer des activités exigeantes et souvent emblématiques de leur territoire.

Cette catégorie valorise des parcours où la qualité du geste, l'expertise métier et la passion sont au cœur du projet entrepreneurial, qu'il s'agisse d'artisanat, de production, de métiers techniques ou de savoir-faire spécifiques.

À travers leur engagement, ces entrepreneures perpétuent et valorisent des savoir-faire, parfois rares ou en tension, innovent dans leurs pratiques tout en respectant des exigences de qualité et contribuent au rayonnement économique et culturel de leur territoire.

À travers ce prix, le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- valoriser l'excellence des métiers et des parcours entrepreneuriaux,
- soutenir des activités ancrées dans le concret et le savoir-faire,
- encourager l'audace d'entreprendre dans des métiers exigeants,
- inspirer d'autres femmes à se lancer et à se former à ces métiers.

Peuvent candidater à cette catégorie, les entrepreneures :

- exerçant une activité reposant sur un savoir-faire spécifique ou une forte technicité (ex : artisanat, métiers de production, métiers techniques, métiers de précision, etc.),
- faisant preuve d'audace dans son parcours ou dans le développement de son activité (ex : reconversion, innovation dans les pratiques, montée en gamme, diversification, etc.),

4.5. Catégorie « Reprise »

La catégorie « Reprise & ambition renouvelée » met à l'honneur des femmes entrepreneures qui ont fait le choix de reprendre une entreprise et de lui insuffler une nouvelle dynamique. Cette catégorie valorise des parcours de reprise réussie, où l'enjeu ne se limite pas à la continuité de l'activité, mais s'inscrit dans une logique de transformation, de développement et de projection vers l'avenir.

À travers leur engagement, ces entrepreneures contribuent à :

- pérenniser des savoir-faire et des emplois,
- maintenir des activités essentielles dans les territoires,
- moderniser et faire évoluer les modèles existants,
- impulser une nouvelle stratégie de croissance ou de diversification.

À travers ce prix, le Réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- promouvoir la reprise d'entreprise comme une voie d'entrepreneuriat à fort impact,
- valoriser des trajectoires de dirigeantes qui osent reprendre et transformer,
- sécuriser la transmission d'entreprises, enjeu majeur des territoires,
- inspirer d'autres femmes à se projeter dans la reprise.

Peuvent candidater à cette catégorie, les entrepreneures ayant repris une entreprise et engagé une dynamique de développement, de transformation ou de repositionnement (ex : modernisation, diversification, transition numérique, évolution de l'offre, croissance de l'activité, etc.),

4.6. Coup de cœur

Décerné à un projet féminin parmi les finalistes se distinguant par son originalité et son impact.

Article 5 : ORGANISATION DU CONCOURS ET DE LA COMMISSION

Les dossiers de candidature seront à adresser à Initiative Nouvelle-Aquitaine et aux associations locales dont voici les points d'entrées :

- Initiative Béarn
- Initiative Charente
- Initiative Charente- Maritime
- Initiative Corrèze
- Initiative Creuse
- Initiative Deux-Sèvres
- Initiative Garonne
- Initiative Gironde
- Initiative Haute-Vienne
- Initiative Landes
- Initiative Lot et Garonne
- Initiative Périgord
- Initiative Pays Basque
- Initiative Vienne
- Nouvelle-Aquitaine Amorçage

Le concours se déroule en deux temps:

- ⇒ Une pré-sélection sera effectuée par un comité de pré-sélection départemental

piloté par le Réseau Initiative. Chaque dossier de candidature fera l'objet d'une vérification de complétude et d'éligibilité afin d'être orienté et sélectionné vers l'une des catégories.

- ⇒ Après la pré-sélection, chaque candidate retenue sera conviée à venir présenter son entreprise et son parcours d'entrepreneuse devant la commission de la commission pour laquelle son dossier aura été retenu.

Initiative Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'orienter la candidature vers l'une ou l'autre des catégories.

Article 6 : CRITERES DE SELECTION

Les critères principaux de sélection sont:

- Le caractère original du projet selon « *projet réalisé et mis en œuvre de manière neuve, personnelle, qui ne ressemble à aucun autre projet* »
- L'utilité et les ambitions sociétales et environnementales de l'entreprise,
- Le parcours, la motivation et le dynamisme de la candidate,
- La cohérence économique et financière du projet, en fonction des critères techniques, financiers et commerciaux définis dans le dossier de candidature.
- Le potentiel et les perspectives de développement et de création d'emplois,

D'autres éléments annexes seront appréciés par les membres de la commission comme l'innovation, l'implantation de l'activité...

Article 7 : LES CANDIDATURES

Le dossier de candidature sera mis à disposition:

- ⇒ En téléchargement sur <https://www.initiative-nouvelleaquitaine.fr/>

⇒ A retirer auprès des 16 associations du Réseau (cf adresses en annexe du règlement)

Une fois complété et argumenté, le dossier de candidature sera à retourner par mail à l'adresse communication@initiative-nouvelleaquitaine.fr

Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception par mail. Tout dossier incomplet, illisible, ou avec des coordonnées inexactes, ou encore envoyé après la date de clôture sera considéré comme non recevable.

Le dossier de candidature doit être dûment complété et doit comporter:

- Un extrait d'immatriculation ou déclaration, les statuts
- Le bilan et le compte de résultat de la dernière année.
- Un résumé du parcours professionnel (CV), freins levés, leviers mis en place pour aboutir à ce projet
- Tout élément jugé nécessaire pour appuyer le dossier (plaquettes, photos...)

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Article 8 : LE CALENDRIER

Date d'ouverture des inscriptions

⇒ **Lundi 15 juin 2026**

Date limite de dépôt de dossiers

⇒ **Vendredi 9 octobre 2026**

Délibération des pré-sélections

⇒ **Mercredi 30 octobre 2026**

Soutenance en commission

⇒ **Mardi 1^{er} décembre 2026**

Cérémonie et remise des prix

⇒ **Mardi 1^{er} décembre 2026**

Article 9 : MONTANT DES PRIX

Chacune des lauréates des catégories de prix se verra attribuer un espace médiatique au sein du Réseau Initiative, ainsi qu'une dotation d'une valeur de :

- ⇒ Prix « **Mixité des métiers** » : 1 000 €
- ⇒ Prix « **Impact & transitions** » : 1 000 €
- ⇒ Prix « **Territoires d'avenir** » : 1 000 €
- ⇒ Prix « **Audace & Savoir-faire** » : 1 000 €
- ⇒ Prix « Reprise » : 1 000 €
- ⇒ Coup de cœur : 1 000 €

Article 10 : Frais de participation

Les droits d'accès au concours sont gratuits.

Les frais afférents à la présentation de candidature sont à la charge de chacune des participantes. Dans le cadre des commissions des finalistes, prévues en décembre 2026 à Marmande, un forfait lié aux déplacements supérieurs à 300 km, sera proposé aux candidates sélectionnées.

Article 11 : CONFIDENTIALITE

Les organisateurs, les partenaires, et les membres de la commission s'engagent à ne pas divulguer les informations qui leur auront été communiquées dans le cadre du concours.

Article 12 : COMMUNICATION et DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidates garantissent l'exactitude des renseignements qu'elles produisent et autorisent leur diffusion aux membres des commissions. Ces derniers se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux candidates.

L'organisation du concours pourra donner lieu à des opérations de communication multimédias, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participantes autorisent le Réseau Initiative Nouvelle Aquitaine à utiliser et à diffuser leurs images et

les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet tels qu'ils sont décrits dans leur dossier. Elles devront faire part des documents ou informations dont elles souhaitent conserver la confidentialité. Elles renoncent, uniquement pour les besoins de ce concours, à revendiquer tout droit sur leur image, elles acceptent par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des commissions et de la remise des prix.

Article 13 : RGPD

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens. Afin de respecter ces obligations, Initiative Nouvelle-Aquitaine s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des candidates. L'association se réserve le droit de sauvegarder les informatiquement, y compris les informations transmises pour les années suivantes. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux membres des commissions. Les candidates bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'elles peuvent exercer en s'adressant à Initiative Nouvelle-Aquitaine, 3 rue Cantelaudette, 33310 Lormont. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 14 : REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Cette dernière intégrée au dossier de candidature, doit être dûment remplie et signée.

Le présent règlement est disponible dans les locaux d'Initiative Nouvelle-Aquitaine au 3 rue Cantelaudette à 33310 Lormont et sur la page web <https://www.initiative-nouvelleaquitaine.fr/initiative-au-feminin.html>

Il sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande par écrit à l'adresse mentionnée dans l'article 7, conformément à la législation en vigueur.

Article 15 : CLAUSES DE RESERVES

Initiative Nouvelle Aquitaine se réserve le droit de regrouper plusieurs catégories ou d'en annuler certaines, si elle constate un nombre insuffisant de dossiers. Elle pourra refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité ; modifier ou annuler le concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 16 : LITIGES

Le règlement est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure effectuée par LRAR par la partie la plus diligente.